



Un souci ?



Un coup d pouce !

Dans ce document et le livret « Tout savoir sur la rentrée 2020/2021 » :
toutes les aides pour faciliter la vie en apprentissage...

<http://cfa-cotesdarmor.fr/campus-de-dinan/formations-dinan/> ou sur votre intranet

Les lire, c'est gagner du temps, de l'argent, de l'énergie... !

En cas de difficultés, si vous ne trouvez pas de solutions avec les personnes concernées par votre problème, contactez-nous :

Au CFA, deux personnes pour la MEDIATION :

Tél : 02 96 76 27 37 Bâtiment administratif CMA 22, CFA site d'Aucaleuc

Médiation sociale :

soucis financiers, de transport, santé, famille ...

Claudie FLANDRIN, Assistante Educative

Médiation professionnelle :

problèmes au CFA ou en entreprise (relations aux autres, horaires, congés, salaire ...)

Gaëlle GUEZO, Conseillère d'Education

La Direction du Travail (DIRECCTE) renseigne et conseille sur le contrat de travail, droits et obligations :

n° tél unique (depuis l'été 2018) : 0806 000 126

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22424>

En cas de rupture à l'initiative de l'apprenti.e (démission), contacter la médiatrice de l'apprentissage :
Anne LE THIESSE (anne.lethiesse@cma-morbihan.fr)

Pour toutes infos sur l'Apprentissage et revoir la Journée Portes Ouvertes Virtuelles du 13 juin 2020 :
<http://www.artisanat.fr/deconfine-ton-avenir>

**Pour recevoir ce document par mail, contacter Nolwenn BRIGNON Bureau Aides aux apprentis
n.brignon@cma22.fr**

Les CAP, CTM, MC et Seconde BAC Pro viennent 13 semaines par an au CFA,
les Première et Terminale BAC Pro viennent 20 semaines par an au CFA.

Aides financières et Sociales

Transport, logement, restauration, Santé, Etudes, Equipement, Loisirs...

Info spéciale COVID / aide exceptionnelle de solidarité : 200€ pour les apprentis de moins de 25 ans bénéficiaires de l'aide au logement, versée directement par la CAF : voir Décret N°2020-769 du 24 juin 2020.

Bourses de lycée pour les moins de 15 ans : Possibilité de demander la bourse de lycée pour les élèves « admis sous statut scolaire en CFA avant d'atteindre l'âge de 15 ans leur permettant de signer un contrat d'apprentissage » (circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018). Infos et simulation de bourse en ligne sur : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee puis dossier à remettre complet, au CFA au plus tard le 15 octobre 2020.



TRANSPORTS :

Attention ! Info Service Transports Région Bretagne antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh 02 99 300 300, le 1/7/2020 : Plus de carte « transport scolaire » : **les apprentis ne sont plus considérés comme « scolaires » et doivent donc s'adresser aux transporteurs les concernant :**

- Transport train : Guichet SNCF
- Transport sur ligne régulière BreizhGo www.breizhgo.bzh/accueil ou pr le 22 : en agence St-Brieuc [5, rue du Combat des Trente](#) (du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h. Le samedi : 8h30-13h), ou à Dinan en gare routière : [Place du 11 novembre](#) (du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h30)
- Transport sur ligne régulière BreizhGo (35) : abonnements seront à charger auprès des dépositaires ou en gare routière sur leur carte KorriGo. (Demande d'une carte KorriGo : lien sur le site <https://www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/KorriGo>). La liste des dépositaires est consultable sur cette page <https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/inline-files/Point%20de%20vente%20Cars%20BreizhGo%20en%20Ille-et-Vilaine.pdf>.

Les apprentis pourront bénéficier d'abonnements mensuels pour les moins de 26 ans, pouvant être pris en charge en partie par leur employeur. **décret 2006-1663 du 22/12/2006**

SNCF : les apprentis ou moins de 26 ans ont **jusqu'à 75% de réduction** sur les trajets en train et autocar (**carte gratuite ACTUËL, abonnement UZUËL jeunes**) ou bénéficient du **tarif billet Pelmël** de 8 à 15€ maxi sur l'ensemble du réseau TER, sans contrainte d'horaire) ➔ **gare SNCF**
➔ www.bretagne.fr/jeunes

Solidari'TER Formation : pour les apprentis, abonnement hebdomadaire ou mensuel sur les TER Normandie/Rennes ou Dol) : ➔ **0825 00 33 00 0,15€/min ou sur commentj'yvais.fr**

MOBIL'RANCE Plateforme de mobilité solidaire pour proposer des outils afin de résoudre durablement un problème de mobilité : **association STEREDENN Pôle Formation et Mobilité**
02.96.87.12.12

Prime Transport :

Pour les abonnements annuels ou mensuels de transport en commun, pour vos trajets Domicile/Travail, votre employeur (secteur privé) prend peut-être 50% du coût des abonnements. Dans le secteur public, c'est une obligation ⇒ **décret 2006-1663 du 22/12/2006**



Covoiturage :

Au CFA, un tableau (**affiché à l'entrée Nord du CDR et au bureau de Mme FLANDRIN**) est à votre disposition pour proposer du covoiturage.

Vous pouvez aussi regarder sur les sites gratuits ou payants : **ouestgo.fr** (nouveau), **ticoto.fr** (Côtes d'Armor), **rezopouce.fr** (Pays du Mené), **roulezmalin.com**, **idvroom.com**, **covoiturage-libre.fr**, **solution-covoiturage.com**, **ehop-covoiturage.fr** 02.99.35.10.77, **allostop.com**, etc.

Permis de conduire :

aide au permis de 500 € les apprentis majeurs : Décret N°2019-1 du 3/1/2019 : pour les majeur.es, en contrat d'apprentissage en cours d'exécution, engagé.es dans une préparation des épreuves du permis de conduire catégorie B, donc qui n'ont pas encore obtenu le permis à la date de dépôt du dossier complet au CFA.

Remettre directement à Nolwenn BRIGNON, Bureau Aides Aux Apprentis, le formulaire de demande d'aide complété et signé de l'apprenti et les documents originaux. Ce document est à télécharger sur

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b

+ la copie recto-verso de sa carte nationale d'identité (ou passeport ou titre de séjour en cours de validité)

+ la facture d'autoécole datant de moins de 12 mois, signé des deux parties + cachet de l'autoécole.

Attention : pour valider le dossier, seuls sont acceptés les documents originaux et à remettre en main propre à Nolwenn BRIGNON (pas par mail). Il y des erreurs sur le document à télécharger, il est notifié que les devis sont acceptés alors que ce n'est pas possible dans la réalité !

La même loi prévoit que les jeunes conducteurs pourront effectuer un stage de 7heures pour réduire la durée de leur permis probatoire de 3 à 2 ans.

« **Permis à 1 € par jour** », pour les 16 à 25 ans, sans conditions de ressources, plus une **aide aux apprentis et jeunes en difficulté de 200 €** cumulable avec le permis à 1 €/jour. ⇒ **Banques, auto-écoles et missions locales.**

* « **Permis Citoyen** », pour les 18 à 25 ans, si vous habitez le Pays de Dinan, **de 230 €**, selon vos ressources ⇒ **association Steredenn, Résidence Habitat Jeunes, Chemin du Pont Pinet 22 100 Dinan, 02.96.87.12.12.**

⇒ **Mission Locale 5, rue Gambetta DINAN 02 96 85 32 67 mldinan@mldinan.fr**

* **Microcrédit « Crédit Elan »** jusqu'à 3000€ pour financer l'achat, la réparation, la location d'un véhicule, un permis de conduite, un déménagement ou toute autre dépense pour aider à trouver ou

maintenir un emploi salarié : **ADIE www.adie.org N° cristal 0969 328 110 appel non surtaxé (association pour le droit à l'initiative économique) ou Familles rurales 06.65.54.15.81 à la Mission Locale de Dinan Karen LE SOLLEU**

* **Aide au permis** : Les branches professionnelles ANFA-IRP Auto, PRO BTP (Bâtiment) et HCR (Hôtellerie-Cuisine-Restauration) offrent des aides, pour passer le permis AUTO ou MOTO, **voir plus bas**.

* **Financement du permis de conduire par le Compte Personnel de Formation** (à partir du 15/3/2017), si le permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte, **voir décret N°2017-273 du 2 mars 2017**. Toutefois, il faut passer par une auto-école respectant les critères de qualité des actions de formation : label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" défini par un arrêté du 28 février 2018, modifié par un nouvel arrêté, publié au Journal officiel du 3 février 2019, qui met notamment en place un système d'équivalence avec d'autres labels ou certifications.

* **Auto-école sociale** (exemple à Ploërmel): Si vous rencontrez des difficultés d'apprentissage pour passer le permis de conduire (dyslexie, illettrisme, maîtrise limitée de la langue française), de 30 à 50€/mois pour le code et la conduite. **Voir la mission locale ou les services sociaux de votre commune**.

* **Bourse aux permis** : aide financière pour les 18-25 ans en échange de travaux d'intérêts collectifs, dans certaines communes. **Voir votre mairie**

* **Financement du code de la route Nouveau 2019** pour les premiers volontaires au Service National Universel : **voir le site jeunes.gouv.fr**

* Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) : pour les demandeurs d'emploi (si votre contrat d'apprentissage est rompu). **Voir Pôle Emploi**

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans domiciliés dans le 22, coup de pouce du Département allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un logement, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaïne 2h minimum/ semaine de septembre à juin.

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental avant mai 2021.

Achat 1^{er} véhicule :

La branche PRO BTP offre une aide (prêt à taux réduit), pour l'achat de votre véhicule, **voir plus bas**.

Achat d'un véhicule moins polluant : La prime à la conversion est désormais de 4000€ maximum (pour changer son véhicule contre un véhicule plus respectueux de l'environnement).

Prêt de vélos, Scooters et voiture sans permis : quelque soit votre âge, lieu de résidence ou statut professionnel, mise à disposition de vélo électrique (10€/semaine, 25€/mois), scooter (environ 20€/semaine, 70€/mois) ou voiture sans permis (30€/semaine, 100€/mois). Dépôt de garantie 200€, assurance, casque et antivol inclus.

Résidence Habitat Jeunes de l'Association STEREDENN Route de Dinard DINAN 02.96.87.12.12
Location vélo (au jour, mois ou trimestre) à St-brieuc **roue'libre 02.96.61.73.15**
rouelibre@baiedesaintbrieuc.com

Garages Solidaires et Self-garage : Si vous bénéficiez des minima sociaux ou êtes étudiants de moins de 25 ans, vous pouvez faire réparer votre véhicule dans un garage solidaire à Pontivy, Carhaix, Guichen, Quimper... Si vous souhaitez réparer vous-même votre véhicule avec un mécanicien professionnel, il existe des SELF GARAGE (exemple à CAUDAN près de Lorient)



LOGEMENT et RESTAURATION : au CFA

Prix (repas « complet » sans supplément), **pour la ½- pension et pension complète au CFA (au 1/7/2020) :**

½ pension (déjeuner) / an : **192 € en CAP et Seconde BAC PRO,**
295 € en BAC PRO Première et Terminale.

Pension complète (self + internat) / an : **707 € en CAP et Seconde BAC PRO**
1087 € en BAC PRO Première et Terminale.

Ces tarifs prennent en compte la prise en charge par les OPCO auprès du CFA, de l'aide de 3€/repas et 6€ par nuitée, à partir de la rentrée 2020/21. Les tarifs du snack sont également réduits, en partie.

Fonds Social de la CMA 22 : **Don octroyé au cas par cas**, pour les réelles difficultés à payer le self et/ou l'internat, dossier à constituer avec justificatifs, ⇒ **Claudie FLANDRIN.**

Fonds Social des branches Automobile, Hôtellerie-Cuisine-Restaurant, Bâtiment et Coiffure ⇒ **voir plus bas « Aides spécifiques de branches »**

Fonds d'Aide aux Jeunes et fonds social des communes et départements
⇒ **voir plus bas CCAS, CDAS, Mission Locale et FAJ.**



LOGEMENT hors CFA

Voir le site de l'ANAF <http://www.anaf.fr/action-logement/>

Chambres, gîtes, dimanche soir, à la semaine : voir **BAR d'Aucaleuc Marcelle BUARD** **02.96.39.44.71** ou **l'office de tourisme de Dinan** <https://www.dinan-capfrehel.com> 02.96.876.976 ou les agences immobilières ou offices notariaux.

UNHAJ : Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes www.logement-jeunes.unhaj.org
01.41.74.81.00

Fonds Coupe de Pouce pour les jeunes les plus vulnérables (difficultés financières...) voir le FJT Habitat Jeunes

Foyer de Jeunes Travailleurs = Résidence Habitat Jeunes :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PL6toJ7MZFXiwLdAzsoU3iX3qdTJqJmbII>

Chambre ou T1 T2 dans la plupart des villes, avec encadrement d'une équipe d'animation. Certaines structures accueillent les mineurs. ⇒ <http://www.unhaj.org/> **Union pour l'habitat des jeunes.**

A Dinan : rue du Pont Pinet (près du cinéma et de la salle Noémée 02.96.87.12.12

Logement Intergénérationnel : www.jeunes.gouv.fr ou **CCAS Dinan**

ou www.reseau-cosi.com **09.72.63.88.46**

ou www.ensemble2generations.fr

www.1toit2generations-cotesdarmor.fr

actionsociale.prestationsactifs@aq2rlamondiale.fr

ou
ou

Sites de colocation : www.immojeune.com www.appartager.com

CAF : Simulateur et demande d'aide au logement, uniquement en ligne sur www.caf.fr
0810.29.29.29 Bien préciser que vous êtes apprenti (et pas étudiant) + imprimer la télé procédure une fois que vous l'avez remplie, puis envoyez la par courrier postal, en ajoutant votre N° d'allocataire, nom, prénom et copie de votre contrat d'apprentissage.

CROUS : pour les + de 18 ans, Chambre et studio pour la nuit (15€) ou au mois (280€) toutes charges comprises à Rennes, Brest, Quimper, Lannion, Lorient, Vannes. ⇨ crous-rennes.fr **02 99 84 31 31** ou bretagne.bzh

OPH DINAN HABITAT

Du studio au T6, pour les moins de 30 ans, **à partir de 150€/mois toutes charges comprises.**

⇨ **OPH DINAN HABITAT 1, rue de la Violette QUEVERT** www.dinan-habitat.fr **02 96 87 15 15**

Aides Action-Logement :

Avance Loca-Pass : avance du dépôt de garantie, remboursement sur plusieurs mois

⇨ <https://locapass.actionlogement.fr> ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Garantie locative VISALE : caution gratuite accordée par Action Logement au locataire de moins de 31 ans. En cas de défaillance du locataire, elle prend en charge le paiement du loyer, les charges locatives et les dégradations locatives.

⇨ www.visale.fr ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30)

CIL-Pass assistance : pour tout salarié d'une entreprise d'au moins 10 salariés qui risque une expulsion de son logement, le surendettement, cherche une solution de logement d'urgence...

Aide Mobili-Jeune Subvention **de 10 à 100€/mois**, pour alléger le loyer des moins de 30 ans, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, au sein d'une entreprise privée, (jusqu'à 300€ en secteur agricole). Il faut gagné moins du SMIC ou juste le SMIC. **Demande à faire en ligne dans un délai de 6 mois à compter de la date de début de la formation en 1^{ère} ou 2^{ème} année**

⇨ <https://mobilijeune.actionlogement.fr> ou **09 70 800 800** (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Aide au déménagement, de 1000€ : Prime au déménagement pour les personnes à revenus modestes (salaire inférieur à 1,5 fois le SMIC soit 2309,13 brut/mois en 2020). Emménager suite à un premier emploi ou plus près de son emploi (location en résidence principale à moins de 30 minutes en transport en commun de son lieu de travail. Voir sur le site internet : ⇨ <https://www.actionlogement.fr/financement-mobilite>
0970.830.831 (non surtaxé du lundi au vendredi 9h/17h30).

Logements attribués par Action Logement

Pour les salariés d'une entreprise privée, de 10 salariés ou + ou une entreprise du secteur agricole de 50 salariés ou +. L'entreprise cotise à Action Logement qui peut proposer des logements sociaux ou meublés (résidence, chambre chez l'habitant, etc.) pour les actifs de moins 30 ans. ⇨ **responsable Action Logement de l'entreprise (DRH), ou faire la demande sur www.actionlogement.fr (rubrique Louer).** Action Logement : **0970 800 800**

ESPACIL HABITAT Appartements T1, T1bis équipés (kitchenette, canapé convertible, bureau, chaise, placard, table, bibliothèque) avec gestionnaire sur site, bâtiments sécurisés, salle de travail et

détente, laverie, local vélos, durée minimum 1 mois. Colocations T6 équipés, à Rennes, Nantes et en Île-de-France. Sans frais d'agence, accès différentes cautions : LOCA-PASS, Visale, droits APL/ ALS.
⇒ www.espacil-habitat.fr

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :

De 18 à 25 ans, pour les jeunes en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle : accompagnement pour la prise d'autonomie, secours temporaires pour faire face à des besoins urgents (alimentation, logement, projet d'insertion, participation à des actions collectives ...)

⇒ **Mission Locale ou Conseil Départemental de votre domicile**

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Si vous rencontrez des difficultés pour payer les factures d'eau et d'énergie. Le FSL peut :

- faciliter l'accès aux tarifs sociaux avec les fournisseurs EDF, GDF-Suez, Véolia et Saur,
- négocier des échéanciers de paiement face aux impayés,
- financer les frais d'installation (dépôt de garantie, double loyer, frais d'agence, assurances, mobilier 1^{ère} nécessité ...)
- prendre en charge une partie des dettes de loyer, d'eau, d'énergie.

⇒ **Direction de la Lutte contre les Exclusions du Conseil Départemental de votre domicile.**
Rennes 02 99 02 38 57

Microcrédit « Crédit Elan » jusqu'à 3000€ pour financer l'achat, la réparation, la location d'un véhicule, un permis de conduite, un déménagement ou toute autre dépense pour aider à trouver ou maintenir un emploi salarié : **ADIE www.adie.org N° cristal 0969 328 110 appel non surtaxé (association pour le droit à l'initiative économique)**
ou Familles rurales 06.65.54.15.81 à la Mission Locale de Dinan Karen LE SOLLEU

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans domiciliés dans le 22, coup de pouce du Département allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un logement, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaïne 2h minimum/ semaine de septembre à juin.

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental (attention au délai)



Tarifs sociaux Electricité et Gaz

Pour les bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et bénéficiaires de l'aide pour l'acquisition d'une assurance complémentaire santé (ACS).

= **Chèque énergie** (électricité, gaz, fioul, bois, GPL...) dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...), remplace depuis le 1er janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS).

Pour les résidences sociales, l'aide est attribuée au gestionnaire. **150€/an (de 48€ à 227€)** : si revenu fiscal maxi 7700€ pour une personne, 11550€ pour un couple (+ 2310€ / personne supplémentaire)

⇒ **l'assistant.e social.e de votre secteur (coordonnées en mairie) OU**

<https://chequeenergie.gouv.fr/>



Autres Aides Sociales

Info Sociale en Ligne :

⇒ **0810 20 35 35 (Numéro Azur)** du lundi au vendredi de 9 à 18h et le samedi de 9 à 13h www.info-sociale35.fr

mesdroitssociaux.gouv.fr, accès unique pour réaliser une simulation personnalisée / Prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite et santé, et faciliter l'accès aux droits sociaux

Plan jeunes #1JEUNE1SOLUTION pour aider les 16-25 ans dans la crise COVID 19.

« **Guide d'accès aux droits** » sur le site internet du **centre social de Dinan**.

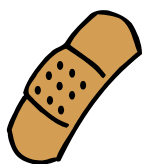
CAF la Caisse d'Allocations Familiales peut allouer :

- **allocation logement, aide au premier équipement du logement** (table, chaise, lit ...),
- **allocation de rentrée scolaire** (ARS, pour tout jeune de moins de 18 ans au 31 décembre),
- **prime d'activité** (avoir + de 18 ans, percevoir entre 502 et 1800€ pour 1 personne)
faire la simulation, puis la demande sur le site caf.fr)
- **prestation d'accueil jeune enfant** (Paje) pour aider à élever ou faire garder votre/vos enfant/s.
- **allocation de soutien familial**, si l'un de vos parents ne participe pas à son obligation d'assurer votre existence (« pension alimentaire »), malgré votre manque d'autonomie financière, même si vous êtes majeur et salarié. **NOUVEAU : plus besoin d'attendre deux mois consécutifs d'impayés pour avoir l'aide.**

La CAF ou le Centre Social de votre commune (voir Mairie) peut aussi vous orienter vers un/e médiateur/trice familial/e (pour un temps d'écoute et de négociation en cas de conflit familial (relation avec les parents, divorce, séparation, famille recomposée, maintien du lien avec les grands-parents...

⇒ www.caf.fr **0810 25 35 10** **Numéro d'appel pour les étudiants : 0 810 29 29 29**

CCAS : Centre d'Action Sociale de votre commune (CCAS) ou de votre département CDAS, **AIDE / COVID** : Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire et de l'Aide Médicale de l'Etat : distribution de masque « grand public » : voir CCAS, associations d'aide alimentaire, hébergement généraliste et dispositif Nationale d'Accueil.
Le CCAS = Vous mettre en relation avec l'assistant/e social/e de votre secteur, si vous rencontrez des difficultés financières ou sociales (besoin d'un logement social, de protection sociale d'urgence, aide alimentaire ou vestimentaire (Secours Populaire, Restau du cœur ...) ⇒ **mairie de votre domicile.**



SANTE

CPAM : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) peut m'aider à payer :

- **complémentaire Santé Solidarité participative ou non participative** : si vos revenus annuels sont inférieurs à un certain montant. Donne droit à ne pas payer les dépassements d'honoraires et de franchises médicales qui sont de 1€ sur les consultations et

0.50€ par boîte de médicaments. Simulateur sur Ameli.fr ⇒ **CPAM www.ameli.fr**

tél : 3646 prix d'un appel local depuis un poste fixe

- **AIDE / COVID** : Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire et de l'Aide Médicale de l'Etat : distribution de masque « grand public » : voir CCAS, associations d'aide alimentaire, hébergement généraliste et dispositif Nationale d'Accueil.
- **Bilan de santé complet et gratuit**. (examen médical : yeux, dents, cœur, poumon ...) pour tous les salariés, tous les cinq ans.
- **DMP** : Dispositif Médical Partagé : pour sauvegarder les résultats d'examens médicaux, traitements, allergies... pour tout assuré majeur (faire en ligne <https://www.dmp.fr/patient/creation/etape1> ou auprès d'un pharmacien ou conseiller assurance maladie

⇒ **CPAM www.ameli.fr tél : 3646 prix d'un appel local depuis un poste fixe.**

à partir de novembre 2018 : les préservatifs masculins de la marque EDEN, sont remboursés par l'Assurance maladie, sur ordonnance d'un médecin ou d'une sage-femme.

Fil Santé Jeunes :

Ecoute, info et orientation des jeunes / santé physique, psychologique et sociale. Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7 jours / 7, de 9h à 23h. www.filsantejeunes.com

01 44 93 30 74 (coût d'une communication locale) ou **0800 235 236**

Centre de Planification et d'Education Familial :

Pour parler librement de relations amoureuses, sexualité, budget familial, relation parentales... avec une sage-femme ou conseillère conjugale. Test de grossesse, préservatif gratuits. Entretien gratuit, anonyme, confidentiel. **Voir dans les villes. Dinan cpef@ch-dinan.fr 02.96.85.70.91 derrière Urgences hôpital**



Pompiers N° de téléphone : 18,

SOS médecins 0820 33 24 24

Samu (Urgences) N° de téléphone : 15 ou 112 depuis un portable, Urgences DINAN 02 96 39 93 81

Centre Anti Poison 02 99 59 22 22

Pour connaître les coordonnées d'un médecin, dentiste, spécialiste ou **médecin de garde** : www.ameli.fr

Phare Enfants-Parents **01.43.46.00.62** : écoute des parents et enfants en difficulté, prévention du mal-être et de l'autodestruction des jeunes, du lundi au vendredi 10h/17h.

Portail de signalement de violences sexuelles et sexistes, pour les victimes ou témoins, tous les jours, 24h / 24 (pour témoigner, porter plainte éventuellement, être orienté vers un pôle psycho-social, prendre RDV avec un enquêteur commissaire... **Tél : 3919 ou 17 ou 112.**

service-public.fr (à partir d'un smartphone ou d'un ordinateur)

VACCINATION : La Haute Autorité de Santé recommande la vaccination des filles et des garçons de 11 à 19 ans, contre le Papillomavirus (Infection Sexuellement Transmissible, responsable de cancers du pénis, anus, col de l'utérus, gorge...) **Voir son médecin traitant** ou www.has-santé.fr

HCR, PRO BTP, IRP Auto, MAAF, Crédit Agricole ... : Offres spécifiques en faveur des apprentis pour les assurances Santé et Logement.

⇒ **voir auprès des employeurs, conventions collectives ou organismes bancaires et d'assurances.**



Autres aides au CFA

-
-

Une aide au permis de 500 € les apprentis majeurs : Décret N°2019-1 du 3/1/2019 : pour les majeur.es, en contrat d'apprentissage en cours d'exécution, engagé.es dans une préparation des épreuves du permis de conduire catégorie B. Voir plus haut « permis » **Remettre en main propre le dossier complet à Nolwenn BRIGNON avec les originaux (ne pas envoyer par mail).**

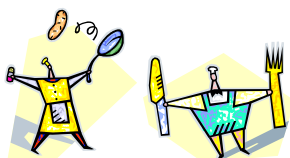
Caisse Prêt Exceptionnel d'Urgence :

Pour répondre à un besoin exceptionnel de **quelques euros** (transport retour, RDV médical...), vous pouvez solliciter un prêt exceptionnel ponctuel, **remboursable dès votre prochain passage.**

⇒ **VOIR Claudie FLANDRIN ou en cas d'absence : le bureau Vie Scolaire**

Santé : Des informations PREVENTION SANTE (alcool, tabac, sexualité, dépression, deuil ...) et préservatifs masculins et féminins, sont à votre disposition gratuitement **au bureau de Claudie FLANDRIN**, qui peut aussi vous orienter vers des travailleurs sociaux, professionnels de santé, juristes ...

Aides financières spécifiques aux filières Automobile, Bâtiment et Restauration



FILIERE CUISINE

Pour les apprentis ou en contrat de professionnalisation Cuisine ou Crêperie, 2nde année (ou si vous avez déjà eu un contrat dans cette branche),

Aide sociale et/ou financière de l'HCR Prévoyance :
- pour surmonter une **situation personnelle difficile**,

- pour financer le **permis de conduire** (si je suis apprenti de 16 à 25 ans),
- pour demander une **participation exceptionnelle aux frais de santé** (prothèse dentaire, appareil auditif, aide à domicile après une intervention chirurgicale et hospitalisation d'au moins 3 jours).
- pour obtenir une aide à la **garde de vos enfants** jusqu'à leur 3 ans,
- pour avoir **une aide, si vous êtes parent isolé.**

Ces aides se cumulent avec celles de la CAF, ou tout autre organisme.

⇒ **Dossier auprès de Claudie FLANDRIN ou www.hcrprevoyance.fr rubrique « salariés ».**

Depuis le 1/1/2011, votre mutuelle obligatoire HCR est prélevée automatiquement sur votre salaire, votre employeur doit vous enregistrer auprès de HCR pour que vous receviez votre carte mutuelle. Pensez à le lui rappeler, si vous ne recevez pas votre carte rapidement.



Filière BOULANGERIE PATISSERIE

Logement chez l'habitant : cohabitation solidaire intergénérationnelle : partager le logement d'un.e retraité.e
 Contact : contact@reseau-cosi.org **09.72.63.88.46** ou actionsociale.prestationsactifs@aq2rlamondiale.fr ou www.reseau-cosi.org **04.80.15.30.79**



Filière COIFFURE

Démarche Ecoute Conseil Orientation (ECO) + **Aide financière individuelle ponctuelle et à titre exceptionnel pour le logement** (sous conditions de ressources actionsociale.coiffure@aq2rlamondiale.fr **01.43.95.76.98** www.moncoiffeursengage.fr)



FILIERE AUTOMOBILE

Claudie FLANDRIN « Référente Accompagnement Social ANFA – IRP Auto » au CFA

Pour les apprentis ou contrats de professionnalisation, dépendant de la convention collective des Services de l'Automobile ANFA (Réparateurs et/ou Peintres en Carrosseries, Mécaniciens Véhicules Industriels, Carrossiers Constructeurs, Vendeurs-Magasiniers...) **ATTENTION certains font partie d'autres branches (métallurgie...) et ne peuvent bénéficier de ces aides.** ⇒ <http://www.irp-auto.com/salaries/mes-aides/aides-aux-jeunes-salaries-irp-auto-me-soutient>

Et <https://www.irp-auto.com/salaries/profiter-des-aides-apprentis/aide-lapprentissage-je-beneficie-dun-coup-de-pouce-pour-la-rentree>

Pour créer votre compte personnel sur www.irp-auto.com puis aller sur les rubriques Mes aides sociales, Déposez ma demande, Mes Aides & avantages.

- **Entraide sociale APASCA** = Fonds social (**monter un dossier avec Claudie FLANDRIN**), et /ou aide en cas de surendettement (intermédiation auprès des banques, négociation de prêts ...)

- **Aide au permis auto ou moto** dès la 2nde année de travail dans la branche Auto, **forfait 300 € permis auto (+ 200€ si vous participez à une formation de Sensibilisation Sécurité Routière) et 200 € permis moto (+ 100€ Si vous participez à une formation de Sensibilisation Sécurité Routière)** auto école labellisée « permis à 1€ », cumulable avec l'opération « permis à 1 € » et les aides des missions locales « permis citoyen », en conduite accompagnée ou non), [télécharger le dossier sur le site](#)

- **Aide pour les activités sportives et culturelles :**

remboursement de 45 % de votre cotisation à un club sportif ou culturel, (soit jusqu'à 180 €, maximum trois mois après mon inscription)

remboursement de 50% de vos sorties spectacles, concerts, cirques (soit jusqu'à 60 € par billet, maximum trois spectacles / année civile, jusqu'à un mois après l'évènement), [télécharger le dossier](#)

- **Réductions et remboursements pour vos vacances** Mer Montagne Campagne France ou étranger : prix négociés de 5% à 60% sur plus de 400 villages vacances et participation de l'IRP Auto jusqu'à 53% de votre séjour. Voir les offres en ligne [télécharger le dossier](#)

- **Réductions et remboursements pour vos vacances UCPA :**

remboursement de 70 % du coût du séjour UCPA, séjours de 2 à 15 jours / an, [télécharger le dossier](#)

- **Remboursement des vacances en camping** : **8€/jour** de camping, **8€/jour** pour un mobil home, chalet...pour un séjour de 5 à 14 nuits, une fois / an, demande un mois avant le séjour au plus tard). [télécharger le dossier](#)

- **Aide pour un projet Aventure, Invention ou Artistique** (défi sportif, voyage humanitaire, découverte d'un pays, création artistique comme enregistrer un album musical par exemple) [télécharger le dossier](#)

- **Séjour d'Apprentissage à Mobilité Européenne** SAME : participation de 37.20€/jour (21 jours maxi) [télécharger le dossier](#)

- **Conseils à la personne**, pour entreprendre des démarches / votre budget, une naissance, un décès, une séparation ... **0820 225 225** (0,09€/min depuis un fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur)

- **Auto-évaluation** (diagnostic individuel des compétences), gratuite, en ligne, confidentielle (2h) et de l'accompagnement d'un conseiller en formation. www.evaluation-auto.fr

- **Assurance Prévoyance** IPSA en cas de maladie, invalidité, décès

- **Mutuelle complémentaire** santé MPA,

- **Retraite complémentaire** ARRCO AGIRC. ➔ Voir auprès de www.irp-auto.com « apprentis »

- Actions de Solidarité : assistance suite au décès d'un proche, d'un apprenti ou d'un collègue de travail (soutien / démarches administratives, soutien psychologique des équipes en groupe ou individuel. N° Cristal 09.69.39.02.45 appel non surtaxé ou solidariteprevention@irpauto.fr



FILIERE BATIMENT

Pour les apprentis en Menuiserie (dépendant de PRO BTP) :

Attention, parmi les menuisiers installateurs, certains ne font pas partie de PRO BTP, renseignez-vous auprès de votre employeur.

Nouveau depuis l'été 2018 : plateforme emploi (pour rechercher un contrat d'apprentissage, CDD, CDI : emploi.batiment.bzh

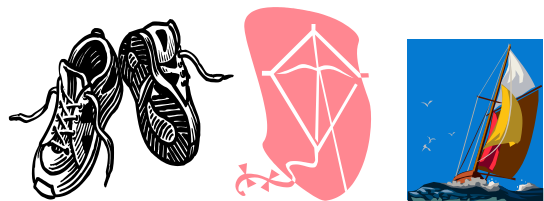
- **Allocation pour le permis de conduire (dès 15 ans et jusqu'à 30 ans), entre 300 et 700 €** selon les ressources annuelles du foyer fiscal,

- **Prêt à 1% (de 2000 € pour un deux roues, à 4000 € pour une voiture) pour acheter le 1er véhicule, si vous avez au moins deux ans d'apprentissage.**

- **Aide exceptionnelle en cas de difficultés de paiement** (dossier à constituer) en 1^{ère} ou 2^{ième} année : 02.4.38.15.15 ou 02.40.38.15.22.

- Assurance santé, séjours réservés à la profession, épargne retraite, ou aide d'un parrain bénévole.

⇒ Pour les dossiers de demande d'allocation permis (B), du prêt 1% et demande d'aide sociale, voir **directement sur le site** : www.probtp.com/alternants



SPORTS, LOISIRS et VACANCES

Avec votre carte « étudiant »

Réservée aux moins de 26 ans. Avec elle j'obtiens des **réductions** : transports, cinémas, spectacles, parcs de loisirs, ... et l'accès aux Restaurants Universitaires des villes qui en ont. Cette carte vous est donnée en début d'année au CFA. **Voir le bureau Vie Scolaire.**

Aide aux VACANCES

Pour faciliter le départ en vacances des 18/25 ans, dispositifs « Parcours Vacances » et « Sac Ados », aide de l'ANCV, **de 130 à 150€**. Avec la Mission Locale de votre secteur.

⇒ voir <http://www.depart1825.com/>. Programme suspendu le 20/2/2018, remis en place en juin 2018 (info de la Mission Locale DINAN : Parcours Vacances = 180€)

<http://actionsociale.ancv.com/Programme-Depart-18-25> ou la Mission Locale (à Dinan 02. 96.85.32.67).

NOUVEAU 2019 : PASS CULTURE

dès que l'on a 18 ans (et avant d'avoir 19 ans), si on habite depuis plus d'un an en Bretagne (départements 22, 29, 35, 56) ou dans les départements 08, 25, 34, 58, 67, 71, 84, 93, 94, 973, [télécharger l'appli Pass culture](#) (créer un compte sur demarches-simplifiées.fr) pour [obtenir 500€ sur des propositions culturelles](#) : concerts, , spectacles, achat d'instruments de musique, livres, disques, musique en streaming, vidéo à la demande, jeux vidéo en ligne, presse en ligne, cours de danse, théâtre, musique, chant, dessin ...

supports@passculture.app
17h30

01.40.15.80.00

du lundi au vendredi de 9h30 à

Si on n'a pas encore 18 ans, ou si on a plus de 18 ans, ou si on habite dans un autre département, on peut quand même s'inscrire, car cette aide expérimentale va se généraliser à toute la France et pour tous les jeunes... Vous serez informé.e par votre pré-inscription.

Aides aux études ou initiatives

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor offre aux étudiants en formation supérieure (BTS, BM et certains CQP) ayant une rémunération annuelle inférieure à 53% du SMIC :

- Prêts aux étudiants :

Si votre famille habite le département, prêt selon les revenus : **de 500 à 1500 €** remboursable à compter d'un an après la fin de mes études. Cinq prêts maximum peuvent être accordés au cours de votre formation.

- Prime à la mobilité individuelle :

Si vous habitez les Côtes d'Armor et que vous effectuez un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger, prime **de 150 à 1200 €** selon la durée et le pays.

Pass'Engagement : pour les 18-25 ans domiciliés dans le 22, coup de pouce du Département allant **jusqu'à 1200€**, pour financer le permis, l'achat d'un véhicule, un logement, une formation, en s'engageant dans une association costarmoricaïne 2h minimum/ semaine de septembre à juin.

Dossier à télécharger sur <https://urlz.fr/bYEC> et à remettre au Conseil Départemental avant le 15 mai 2020.

Bourse Initiative Jeune : la ville de Dinan encourage et soutient les projets (d'utilité publique) des jeunes dinannais de 16 à 25 ans en octroyant jusqu'à 800 €/ jeune. Citoyenneté, culture, sport, solidarité locale ou internationale, environnement ... émancipation, coopération, solidarité, justice... Accompagnement technique possible. ➔ **animateur jeunesse de la mairie www.dinan.fr 02.96.87.02.25 jeunesse@dinan.fr**

« Je filme le métier qui te plaît » Concours vidéo organisé par LECANALDESMETIERS.TV et Euro-France Médias. Avec un de vos professeurs, présentez un métier ou une entreprise sous forme d'un clip vidéo de 3 minutes, candidatures avant mi décembre, vidéos à remettre avant fin mars et gagnez des caméras HD. **www.jefilmelemetierquimeplait.tv 01.44.71.36.30 afournier@euro-france.net.**

Concours « Déclics Jeunes de la Fondation de France » : **environ 7600€ de don**, pour aider les jeunes de 18 à 30 ans à développer un projet personnel, original et ouvert sur les autres dans le domaine de l'art, l'artisanat, les sciences, les techniques, la culture, l'environnement, l'humanitaire ou l'action sociale. S'inscrire du 1^{er} septembre à mi novembre. ➔ **www.fondationdefrance.org rubriques « nos actions » puis « bourses et Prix » boursesdeclicsjeunes@fdf.org**

Concours CMA : je filme mon apprentissage

Autres Aides Diverses :

Questions sur le logement, la famille, la santé, la justice, l'emploi, l'éducation, la citoyenneté ... :

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

est LE lieu ressource pour les jeunes et a des relais (Point Information Jeunesse = PIJ) un peu partout, près de chez vous.

CRIJ Bretagne « 4 bis », 4 cours des Alliés 35 000 Rennes 02 99 30 30 99
www.crij-bretagne.com

www.crij-bretagne.com

Ou consultez aussi www.bretagne.fr/jeunes



De très nombreuses informations sur MonParcoursHandicap.gouv.fr

Avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), quelque soit l'âge,
1/ Si contrat signé avec une entreprise du secteur privé, l'**AGEFIPH** : aide à la signature du contrat.

2/ Si le contrat est signé avec une entreprise du secteur public, le **FIPHFP** : aide à la signature du contrat.

CAP Emploi propose des offres d'employeurs, accompagne à la recherche du contrat d'apprentissage, l'aménagement du poste de travail, au maintien dans l'emploi...

Handimoo : formation en ligne, gratuite, pour faciliter la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap.

Nouveauté 2020 : Aides AGEFIPH spéciales « Crise sanitaire Covid 19 » (13/3/2020 – 30/6/2020) avec effet rétroactif : 0800 11 10 09 (appel gratuit) permanence téléphonique d'écoute, aide financière pour l'achat de matériel pour les cours à distance : ordinateur portable, imprimante...
(jusqu'à 500€) bretagne@agefiph.asso.fr www.agefiph.fr
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-au-parcours-de-formation#.XsuKQlXrKIc.email>

Claudie FLANDRIN est référente Handicap au CFA



Droits

Pour connaître vos droits (salaire, horaires, congés...) <http://www.legifrance.gouv.fr> rubrique Code du Travail.

En cas de non respect de mes droits : Direction du Travail, ex Inspection du travail) DIRECCTE : www.travail-emploi-sante.gouv.fr rubrique informations pratiques, adresses utiles.

Eventuellement la Convention Collective dont dépend l'entreprise (Pro BTP, Irp Auto, HCR...)

Le salaire des apprentis de 16 à 20 ans, **voir livret de rentrée / rémunération actuelle (de 364 à 1136 € / mois selon l'âge, l'année et le niveau de formation).**

Consultation Gratuite d'un juriste CIDFF (centre d'information des Droits de la Femme et de la Famille dans toutes les villes St-Brieuc : Rue Brizeux 02.96.78.47.82, à Rennes Rue Quintaine), ou la Chambre des notaires Rennes 02.99.65.23.24 **ou d'un avocat** : Dinan : 02.99.40.97.04

Voir aussi l'ADIJ : association Départementale Info Jeunesse ou www.justice.gouv.fr

Rappel sur les droits sociaux : prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite, santé ... portail internet unique : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

De nombreuses informations sur vos droits auprès de l'ANAF :

Association Nationale des Apprentis de France

www.anaf.fr

04.37.70.91.74



Guide de l'apprentissage

présentant en détail le contrat, la grille de rémunération, les démarches, les aides, la mobilité, les secteurs professionnels, les formations accessibles par la voie de l'apprentissage, par domaine professionnel (BTP, commerce, santé...), par niveau de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur/Master), par CFA (centre de formation d'apprentis), sur l'ensemble de la Région. Ce guide comprend les informations au 6 février 2018 : réglementation, ouvertures et fermetures de formations, transformations de diplômes.

Ce guide gratuit est en téléchargement sur www.onisep.fr/bretagne, rubrique "Publications de la région" et sur www.bretagne.bzh. Il vient compléter le "Passeport de l'apprenti.e" destiné aux élèves et en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bretagne/Rennes/Actualites/Guide.-Passeportde-l-apprenti.e-2018-en-Bretagne>.

Attention, la Réforme de l'Apprentissage commencée en 2019, change certains financements et démarches.

Formation tout au long de la vie :

Le site moncompteactivite.gouv.fr permet désormais de consulter :

- l'ensemble de vos dossiers de formation ;
- vos heures CPF (Compte personnel de formation) et CEC (Compte d'engagement citoyen) ainsi que vos points CPP (Compte professionnel de prévention)
- l'historique de votre compte ;
- des formations adaptées à votre statut et à vos attentes ;
- des informations détaillées sur les démarches à entreprendre et les interlocuteurs à contacter.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : **nouveau 2019**

Ouverture d'une plateforme web pour recruter des jeunes volontaires souhaitant expérimenter le Service national universel (SNU), dans 13 départements expérimentateurs, dont le Morbihan. Lycéens, apprentis, décrocheurs, jeunes en situation de handicap seront sélectionnés sur leur statut, catégorie socioprofessionnelle et établissement d'origine et non sur leur motivation, à partir d'un démarchage local : les lycées, CFA, Missions locales et Maisons départementales des personnes handicapées.

En phase test, les jeunes suivront, pendant 15 jours, en juin, un "stage de cohésion" puis réaliseront, entre juillet 2019 et juin 2020, "une mission d'intérêt général" de 15 jours également. La première inscription à l'examen du code de la route sera "offerte" aux premiers volontaires de juin. Le Gouvernement réfléchit à proposer l'examen du permis de conduire aux volontaires qui participeront, à 18 ans, à la phase facultative de 3 à 12 mois, du SNU.

[En savoir plus sur le SNU et se porter volontaire, sur le site jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr)

Le Service militaire adapté (SMA), un partenaire au service de l'apprentissage

Le Service militaire adapté (SMA) est un organisme de formation à caractère éducatif et professionnel, dédié à la formation de la jeunesse ultramarine (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) de 17 à 26 ans en difficulté face à l'emploi. Original par son fonctionnement et son offre de formation, il délivre autant un savoir-être citoyen indispensable à l'insertion qu'un savoir-faire professionnel sur différents métiers dits « en tension » selon les territoires concernés. Les CMA et le SMA sont partenaires depuis 2013 avec la volonté commune de promouvoir l'entrée en alternance au sein des centres de formation des apprentis (CFA) et les Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA) du vivier représenté par les jeunes formés au SMA. Un nouveau projet de convention nationale est à l'étude. [Voir la newsletter du SMA est en ligne.](#)

Insertion professionnelle

Le CIO (centre d'information et d'orientation), **le CRIJ** (Centre Régional d'Information des Jeunes) ou **le PIJ** (Point Infos Jeunesse) ou le **BIJ** (Bureau d'Information Jeunesse) le plus proche de chez vous.

Les Conseils Départementaux : aide au permis, aide au BAFA, convention avec les FJT, Emploi d'Avenir, accompagnement de jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance, actions pour la mobilité, l'insertion, le logement, l'autonomie)

Pôle Emploi (Point Accueil Emploi) ou **Cap Emploi** (pour les personnes RQTH) [voir liste sur le site de votre Conseil Départemental](#)

Mission Locale pour vous accompagner dans votre parcours d'insertion et votre autonomie sociale et professionnelle, si vous avez de 16 à 25 ans et que vous êtes sorti/e ou en rupture d'étude. Chaque ville a une mission locale. Dinan : mldinan@mldinan.fr 02.96.85.32.67

CMA : votre Chambre de Métiers vous conseille et forme à devenir Chef d'Entreprise.

Pour la filière Coiffure : coiffure-emploi.fr

L'Arpe dispositif d'aide à la recherche du premier emploi, prolongé pour la rentrée 2018", s'adresse aux jeunes chômeurs d'origine modeste ayant obtenu leur diplôme par apprentissage (CAP BAC PRO BP). Montant forfaitaire de 200 €, peut être versée pendant quatre mois maximum, reconduite pour les anciens apprentis ayant obtenu leur diplôme dans l'enseignement secondaire. Non cumulable RSA. [Voir L'Arpe sur Service-public](#)



Pour recevoir ce document par mail, contacter : **Nolwenn BRIGNON** n.brignon@cma22.fr

Service Encaissement du self et internat et Aides aux apprentis,
Bâtiment Administratif du CFA site d'Aucaleuc 02.96.76.27.37

Pour monter les dossiers Fonds Social du CFA ou celui de l'APASCA (IRP Auto) ou de la HCR (Hôtellerie Cuisine Restauration) [prendre RDV avec Claudie FLANDRIN](#)

C.flandrin@cma22.fr 02.96.76.27.37 du lundi au jeudi 9h/12h
14h/17h

Pour toutes les autres démarches, voir les procédures auprès des partenaires notés sur ce document. merci

Le **salaire minimum** dépend de leur âge et année de formation, c'est un pourcentage par rapport au SMIC (brut mensuel, base 35h, au 1^{er} janvier 2019 = 1531€ soit 10,03€ / heure) et la date de signature du contrat :

Contrats conclus avant le 1er janvier 2019 ¶

Compte tenu de la revalorisation du Smic horaire au 1er janvier 2019 (10,03€), les rémunérations minimales suivantes s'appliquent en 2019.

Age	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	25% du SMIC = 380,30 €	37% du SMIC = 562,85 €	53% du SMIC = 806,24 €
De 18 à 20 ans	41% du SMIC 623,70 €	49% du SMIC 745,40 €	65% du SMIC 988,79 €
21 ans et plus	53% du SMIC 806,24 €	61% du SMIC 927,94 €	78% du SMIC 1 186,55 €

ou 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) OU
61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) OU 78%
du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

Contrats conclus depuis le 1er janvier 2019

Cette nouvelle grille de rémunération s'applique aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 1/1/2019

Age	1ère année	2ème année	3ème année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC 410,73 €	39% du SMIC 593,27 €	55% du SMIC 836,67 €
De 18 à 20 ans	43% du SMIC 654,12 €	51% du SMIC 775,82 €	67% du SMIC 1 019,22 €
De 21 à 25 ans	53% du SMIC 806,24 €	61% du SMIC 927,94 €	78% du SMIC 1 186,55 €
26 ans et plus	100% du SMIC 1 521,22 €	100% du SMIC 1 521,22 €	100% du SMIC 1 521,22 €

Ou 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) ou
61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux) ou 78%
du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux).